La banque en clair
COMPRENDRE • AGIR • PROGRESSER

Fiche récap · septembre 2026

Le compte bancaire de l'auto-entrepreneur

Un compte professionnel n'est presque jamais obligatoire quand on démarre. Voici la règle réelle, et ce qu'elle coûte de suivre ou d'ignorer.

L'ESSENTIEL EN TROIS POINTS

01

Un compte dédié devient obligatoire au-delà de **10 000 € de chiffre d'affaires**.

02

Et seulement si ce seuil est dépassé **deux années civiles de suite**.

03

Un simple **compte courant séparé** suffit : le compte « pro » n'est pas exigé.

CAS PRATIQUE

Une activité qui décolle

Chiffre d'affaires 2025	**12 000 €**
Chiffre d'affaires 2026	**13 500 €**
Seuil franchi	**deux années de suite**
Compte dédié à ouvrir avant	**fin 2027**
Coût si compte courant classique	**0 à 60 € par an**

EN CLAIR

dédié n'est pas professionnel

Un compte **dédié** est simplement un compte que vous n'utilisez que pour votre activité, quel que soit son intitulé. Un compte **professionnel** est une gamme tarifaire particulière, avec des services et un prix qui vont avec. La loi exige le premier, les banques vendent le second.

LE PIÈGE À ÉVITER

Encaisser son activité sur son compte personnel « en attendant ». Au premier contrôle, l'administration examine **l'intégralité** du compte, vie privée comprise, pour reconstituer les recettes. Séparer coûte quelques euros et évite cette situation.

À RETENIR

- Obligation au-delà de **10 000 €** de CA, **deux années de suite**.
- Un **compte courant séparé** suffit, sous réserve des conditions de la banque.
- **Douze mois** pour ouvrir le compte une fois le seuil franchi.
- Séparer dès le départ simplifie le suivi et les contrôles.

Mis à jour en septembre 2026 · Sources : service-public.fr, Banque de France. Information générale, sans valeur de conseil.